



## Colocation : congé pour reprise par notre fils

-----  
Par Bea44

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un logement occupé par 4 colocataires avec 4 baux INDIVIDUELS (en Statut LMNP).

Est-il possible de résilier le bail (car individuel) d'un seul des colocataires pour reprise de la chambre par notre fils ?

Merci pour vos retours.

B.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Chaque bail est indépendant.

Mais vous devez attendre la fin du bail pour reprendre une chambre.

Envoyez le congé avec 3 mois de préavis (logement meublé)

Mais consultez déjà les colocataires pour savoir si l'un d'eux serait prêt à partir spontanément avec une indemnité...